

location gracieuse autorisée par le père qui demande à récupérer

Par chatonneau, le 21/07/2012 à 14:46

Bonjour,

Ma fille (avec bébé et mari) occupe gratuitement un bien immobilier propre à mon mari (séparation de biens)qui était vide, en attendant qu'elle trouve un appartement . Il lui avait écrit une lettre l'autorisant à "l'occuper gracieusement ". Aujourd'hui, suite à notre divorce, il demande à sa fille de le quitter. Quel est le recours de ma fille , qui a besoin de temps pour trouver autre chose? Peut-il la déloger de force ? (il a divorcé de ses enfants en même temps que de leur mère, ne les voit plus et vit sa vie). Merci de vos réponses.